

Projet Manhattan. Le Canada a très tôt pris délibérément la décision politique de n'utiliser ni ses compétences ni ses capacités techniques pour la fabrication d'armes nucléaires.

Nous sommes donc un des États non nucléaires parties au TNP. Ce fait modèle l'approche que nous adopterons au cours de ce débat sur le fonctionnement et l'avenir du Traité.

Ensuite, et dans la même veine, nous participons à cette réunion à titre d'un des principaux protagonistes de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Sous l'égide de ce seul Traité, le Canada s'adonne à un large spectre d'activités, allant de l'extraction et l'exportation de l'uranium à la conception, la construction et l'exportation d'un des réacteurs les plus sécuritaires au monde, le CANDU. Nous entretenons des relations dans le domaine nucléaire avec 31 pays de toutes les parties du monde.

Pour finir, nous abordons cette réunion dans une plus vaste perspective : celle de renforcer l'Organisation des Nations Unies et les normes et principes internationaux qui transforment l'interdépendance, source de difficultés et de conflits potentiels, en un actif et un avantage.

Le Canada a un engagement durable et de longue date à l'égard du multilatéralisme. Avec nos amis et partenaires du monde entier, nous voulons bâtir pour le XXI<sup>e</sup> siècle un cadre de sécurité complet et universel. Pour ce faire, nous devons renforcer le respect de la légalité par les nations, entre autres en érigeant le cadre des traités internationaux sur la non-prolifération et le désarmement et en y adhérant sans réserve. Toute allégation reposant faussement sur de possibles limitations de souveraineté doit être réfutée par la constatation de progrès tangibles en matière de sécurité, la raison même qui nous incite à y souscrire en tant qu'États souverains.

Le monde, et particulièrement chacun de nos voisinages immédiats, seront plus sûrs lorsque l'adhésion aux instruments clés de non-prolifération deviendra universelle : d'abord par l'adhésion au TNP, mais aussi à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur les armes biologiques et à toxines et à la Convention sur certaines armes classiques qui régleme l'utilisation des mines terrestres.

Une sécurité collective, fondée sur la coopération, est la seule option pratique qui s'offre au monde. Pendant 40 ans de politiques stériles de blocs, nous avons eu le temps de réfléchir et de nous rendre compte qu'elles ne nous fournissaient pas la base qui nous permettra de relever les défis de l'avenir.